



Aujourd’hui le 20 mai, lors de son point de presse, la vice-première ministre du Québec, Geneviève Guilbault, accompagnée du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 44 775 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 1 516 personnes sont hospitalisées, 183 personnes sont aux soins intensifs et 3 718 personnes sont malheureusement décédées. 12 822 personnes sont déclarées guéries. Elle a souligné la tendance encourageante et a rappelé l’importance du respect des mesures sanitaires et de distanciation pour la maintenir.

La vice-première ministre a rappelé l’importance de développer le réflexe du port du masque. Elle a indiqué que le gouvernement était conscient de la difficulté du respect des règles avec le retour du beau temps. Conséquemment, elle a indiqué que le gouvernement avait reçu le feu vert de la direction de la santé publique pour procéder à certains assouplissements.

Elle a donc annoncé que dès le vendredi 22 mai, il sera possible de faire des rassemblements extérieurs restreints à certaines conditions. Ainsi, seront permis les rassemblements de 10 personnes maximum, en provenance d’au maximum trois ménages/familles/adresses, toujours à l’extérieur, dans le respect de la distanciation de 2 mètres. Elle a rappelé l’importance du respect des consignes et de ne pas se rassembler à l’intérieur.

Elle a également indiqué que les soins corporels, les soins esthétiques et les soins de santé privés seront rouverts progressivement en juin :

- Soins de santé privés : le 1^{er} juin dans tout le Québec;
- Entreprises de soins corporels et esthétiques : le 1^{er} juin sauf dans la Communauté métropolitaine et la MRC de Joliette.

Elle a rappelé l’importance du respect des consignes en indiquant que le gouvernement n’hésitera pas à reculer sur le déconfinement.

Concernant les vacances des infirmières, elle a indiqué que les infirmières auront des vacances bien méritées. Elle a indiqué que le gouvernement favorisera des séquences de deux semaines pour assurer le maintien des services.

Elle a remercié les entrepreneurs pour la fabrication des masques, et a invité les Québécois à se procurer des masques faits au Québec et à développer l’habitude de le porter.

MODALITÉS CONCERNANT LA RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ENTREPRISES DE SOINS CORPORELS ET ESTHÉTIQUES ET DES SOINS DE SANTÉ PRIVÉS

Cet après-midi, lors d'un point de presse, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, annoncent que les Québécois pourront à nouveau recevoir des soins de santé privés ainsi que des soins corporels et esthétiques. Ceci inclut notamment les soins dentaires, d'optométrie, de physiothérapie, d'ostéopathie et les services de coiffure et d'esthétique.

En dehors de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), tous ces services seront permis à compter du 1^{er} juin 2020. Dans la CMM et dans la MRC de Joliette, les soins dentaires, les soins thérapeutiques et les soins de toilettage pour animaux pourront également reprendre à cette date. Cependant, en ce qui concerne les soins personnels et esthétiques, la date de reprise sera annoncée ultérieurement pour ce territoire.

Les entreprises de ces secteurs pourront donc reprendre leurs activités progressivement. Elles devront toutefois prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer un environnement sécuritaire pour le personnel et pour les clients.

Vous pouvez consulter le communiqué du gouvernement en cliquant [ICI](#).

CONCERNANT LE RAPPORT DU MAIRE

L'article 176.2.2 du Code municipal du Québec et l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes* prévoient que le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin. En situation normale, une période de questions lors de laquelle le sujet aurait pu être abordé aurait été tenue.

Or, étant donné la situation exceptionnelle créée par la COVID-19, les séances du conseil peuvent se tenir sans la présence des citoyens et il est donc impossible de tenir une période de questions traditionnelle. Toutefois, l'obligation de déposer le rapport et de publier le compte rendu ou l'enregistrement (audio ou vidéo) des délibérations sur le site de la municipalité sont maintenues. Afin de permettre aux citoyens de s'exprimer et à la suite d'une discussion avec le MAMH, nous suggérons de prévoir, par résolution du conseil, une période de 15 jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la municipalité où les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et que les réponses seront données lors de la séance subséquente.

Par ailleurs, lorsque la municipalité détient les équipements nécessaires, une interaction via un mode de communication électronique peut constituer un bon moyen.

CONCERNANT LES RÉUNIONS DE CONSEIL

Plusieurs municipalités nous contactent pour savoir si un conseil municipal peut se réunir en présentiel pour tenir ses séances. Effectivement, tout conseil municipal peut tenir ses réunions de conseil dans une salle à la condition de respecter les consignes de la santé publique, particulièrement celles

concernant la distanciation et l'hygiène. Nous vous rappelons que le public ne peut être admis et qu'un enregistrement audio ou vidéo ou encore un compte rendu complet des délibérations doit être publié sur le site de la municipalité après la tenue du conseil. Pour plus de précisions, vous trouverez [ICI](#) la fiche concernant les réunions de conseil, notamment sur l'utilisation des moyens de communication électronique et la possibilité de tenir des séances hybrides (une partie du conseil en présentiel et une autre via téléconférence ou visioconférence).

Nous aimerions également souligner que plusieurs municipalités connaissent un succès important en diffusant leur réunion en direct sur les plateformes de médias sociaux (exemple : Facebook Live). Toutefois, il est important de rappeler que la diffusion d'une réunion de conseil sur les médias sociaux ne dispense pas une municipalité de publier le compte rendu ou l'enregistrement des délibérations du conseil sur le site de la municipalité.

SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le 9 avril dernier, le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, écrivait à la ministre de la Sécurité publique et vice-première ministre du Québec, M^{me} Geneviève Guilbault, pour lui demander de reporter les deux échéances de paiement de la somme payable à la Sûreté du Québec à septembre et décembre respectivement.

Vous trouverez la lettre de M. Demers [ICI](#).

Le 4 mai dernier, le président s'est entretenu avec la vice-première ministre pour assurer le suivi de cette demande et celle-ci nous informait alors que le gouvernement travaillait à reporter le paiement du 30 juin au 30 septembre et celui d'octobre au 1^{er} décembre 2020. Pour votre information, la FQM a reçu hier une confirmation écrite du cabinet de la ministre. Vous trouverez cette lettre [ICI](#). La communication gouvernementale à ce sujet est attendue dans les prochaines semaines.

DERNIÈRE CHANCE - WEBINAIRE POUR LES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT

La créativité de l'approche client dans le cadre de la présente crise

Le jeudi 21 mai de 9 h 30 à 10 h 45

Avec la collaboration de la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ, la FQM vous invite à un 3^e webinaire dans le cadre de la crise de la COVID-19. Celui-ci sera animé par Félix A. Laventure qui connaît bien la réalité des MRC et de leurs organismes délégataires. En effet, depuis 2004, connu de plusieurs professionnels du développement économique local, il a animé plus de 20 sessions de la formation « Une démarche efficace pour le développement des affaires ». Il a aussi effectué plusieurs mandats auprès des organismes gestionnaires des FLI et des FLS.

Lors de ce webinaire, M. A. Laventure nous aidera à comprendre davantage notre rôle pendant et après la pandémie. Comment se préparer à rencontrer et dépasser les attentes de nos clients? Comment être perçu par notre client et jouer un rôle de partenariat dans la relance de ses activités? Il nous parlera également de l'impact du positivisme. Comment cultiver et augmenter notre lien de confiance et être conscient du pouvoir de la première impression? Enfin, il sera question de planifier nos activités stratégiquement.

Le dynamisme reconnu de Félix A. Laventure saura sûrement vous donner l'énergie et la motivation pour continuer à bien jouer votre rôle de conseiller auprès de vos clients.

Vous pouvez vous inscrire [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé toutes les mesures mises en œuvre pour aider les entreprises à traverser la crise et à se préparer à la relance économique.

Il a annoncé le début des inscriptions au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AULCC) le 25 mai prochain, lequel va offrir des prêts-subsidies pour réduire de 75 % le loyer des petites entreprises qui ont perdu la majorité de leurs revenus en raison de la COVID-19 pour les mois

d'avril, de mai et de juin 2020. Il a indiqué qu'une aide pour les grands détaillants était en élaboration et serait annoncé prochainement. Il a indiqué que les documents de présentation d'une demande et les critères à jour du programme AULCC sont maintenant disponibles. Vous trouverez les détails du programme [ICI](#).

Le premier ministre a indiqué que les entreprises peuvent soumettre leurs demandes dès aujourd'hui au Crédit d'urgence pour les grandes entreprises qui offre des prêts pour protéger les emplois et aider à la relance de l'économie.